



2022

# RAPPORT FINANCIER

RÉSEAU AMAP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## BILAN

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

ACTIF	Exercice : 2 022		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 021 12 Mois	
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>135 665</b>	<b>43 774</b>	<b>91 891</b>	<b>39</b>	<b>59 605</b>	<b>32</b>
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Autres	135 665	43 774	91 891		59 605	
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>5 266</b>	<b>1 404</b>	<b>3 862</b>	<b>2</b>	<b>4 915</b>	<b>3</b>
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.						
Autres immobilisations corporelles	5 266	1 404	3 862		4 915	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>2 810</b>		<b>2 810</b>	<b>1</b>	<b>2 810</b>	<b>2</b>
Participations	15		15		15	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	2 795		2 795		2 795	
<b>TOTAL I</b>	<b>143 741</b>	<b>45 178</b>	<b>98 563</b>	<b>42</b>	<b>67 330</b>	<b>36</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et approvisionnements						
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						
CREANCES	<b>115 073</b>	<b>3 609</b>	<b>111 465</b>	<b>47</b>	<b>95 738</b>	<b>51</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 260	3 609	10 651		8 064	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	100 813		100 813		87 674	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	<b>26 745</b>		<b>26 745</b>	<b>11</b>	<b>22 474</b>	<b>12</b>
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	<b>573</b>		<b>573</b>		<b>619</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>142 390</b>	<b>3 609</b>	<b>138 782</b>	<b>58</b>	<b>118 831</b>	<b>64</b>
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecarts de conversion Actif	V					
<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)</b>	<b>286 132</b>	<b>48 787</b>	<b>237 345</b>	<b>100</b>	<b>186 161</b>	<b>100</b>

## BILAN

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

PASSIF	Exercice : 2022		Exercice : 2021	
	Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
<b>FONDS PROPRES</b>				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES	106 235	45	110 361	59
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres	106 235		110 361	
REPORT A NOUVEAU				
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-8 966	-4	-4 126	-2
<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>97 269</b>	<b>100</b>	<b>106 235</b>	<b>100</b>
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	71 491	30	40 745	22
PROVISIONS REGLEMENTEES				
<b>TOTAL I</b>	<b>168 760</b>	<b>71</b>	<b>146 980</b>	<b>79</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES				
<b>TOTAL II</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES	6 924	3		
<b>TOTAL III</b>	<b>6 924</b>	<b>3</b>		
<b>DETTES</b>				
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
AVANCES, ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13 532	6	6 183	3
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				3
DETTE FISCALES ET SOCIALES	29 443	12	30 957	17
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	225		796	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 460	8	1 246	1
<b>TOTAL IV</b>	<b>61 660</b>	<b>26</b>	<b>39 182</b>	<b>21</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>				
<b>V</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>237 345</b>		<b>186 161</b>	<b>100</b>

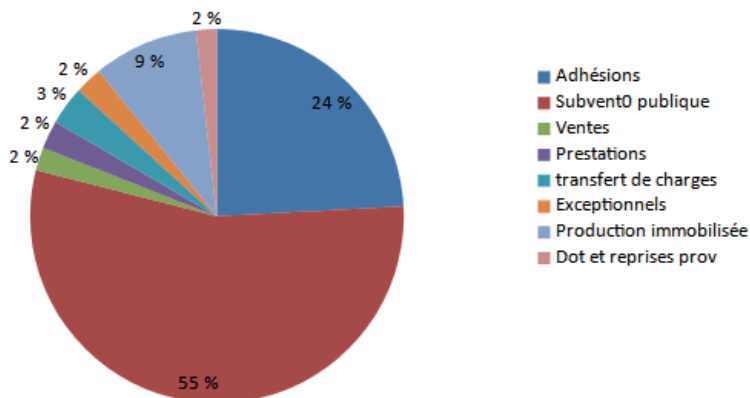
Les comptes sont réalisés par le cabinet comptable CEGAR et le commissaire aux comptes TSARAP. Afin de faciliter la compréhension de la présentation et de l'analyse des données, nous avons favorisé une approche plus économique que comptable (ce qui explique des différences entre les données annoncées dans le narratif qui sont retraitées et celles qui figurent sur les documents comptables).

## LES PRODUITS

Les produits de l'exercice 2022 s'établissent à 327K€ contre 319K€ en 2021, soit +8K€.

\* K€ = 1000 €

### Répartition des produits 2022



### Les adhésions et dons AMAP et paysan·nes

Les adhésions représentent en 2022 : **75 845€** contre 73 947€ en 2021, soit une légère hausse (+ 2%). Pour mémoire 2020 : 72 505€.

Ces adhésions permettent de couvrir 2 postes à temps plein.

Entre 2022 et 2021, on constate (hors Isère) :

- En 2022, 128 paysan·nes ont adhéré, représentant un montant global de 6 950€ avec une cotisation moyenne à 54.30€ au lieu de 60€ pour 2021.
- Entre 2021 et 2022 il y a une augmentation du nombre de paysan·nes (+ 14) mais une baisse de l'adhésion moyenne car les paysan·nes adhérent·es sont principalement des entrants en AMAP (25€ au lieu des 50€-100€-150€ des adhésions pour les paysan·nes déjà en partenariat AMAP).

- En 2022, le montant des adhésions amapiennes représentent 55 062€.
- Le montant unitaire de l'adhésion amapienne est de : 12.81€ en 2022 contre 12.96€ en 2021. Le nombre de foyers adhérents 4 300 contre 4 124 foyers en 2021.
- Dons versés par des AMAP sur des interventions ponctuelles : 997€
- Adhésions 2021 reçues en 2022 : 1 089€  
(inclus en produit exceptionnel dans le résultat comptable)

En 2022, le Réseau Isère reverse 31% des adhésions qu'il collecte, soit 12 744€.

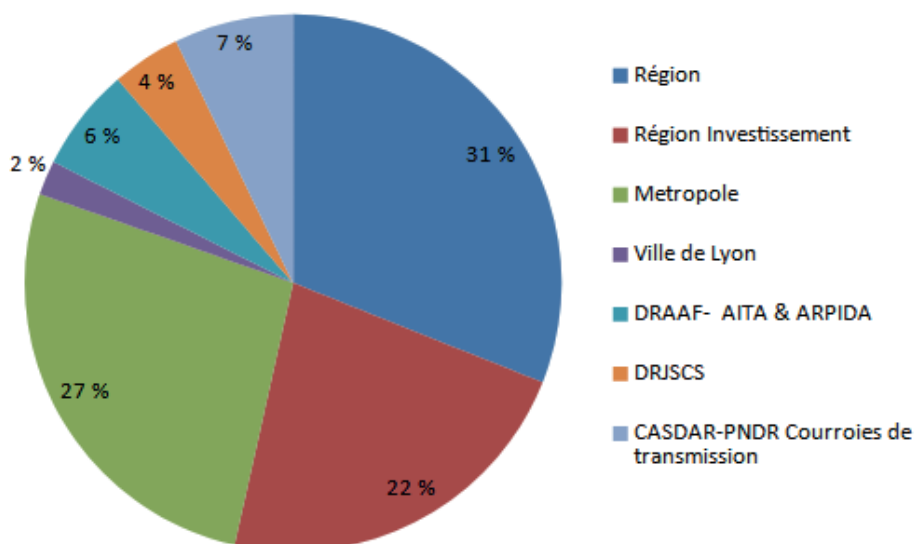
### Les ventes de biens et services

En 2022, les ventes de produits ont généré 15 282€ de recettes.  
Il s'agit essentiellement de la contribution au projet accessibilité.

### Les subventions

Les subventions en 2022 s'élèvent à 190 232€ soit à peu près équivalentes à 2021.  
Le réseau AMAP AuRA a dépassé en 2021 le seuil de 153 000€ de subventions publiques ce qui l'oblige à prendre un Commissaire aux comptes en plus de l'expert comptable.

## Répartition des subventions 2022



## ETAT VIA LES SERVICES DÉCONCENTRÉES

### DRAAF (Ministère de l'Agriculture en Région)

- 11 193€ AITA sur les visites de ferme ; café installation : 35 jours financés à 80%
- 2 684€ CASDAR -ARPIDA sur « Transmettre c'est l'affaire de tous » 10 jours de travail financés à 80%
- 10 000€ CASDAR -PNDR "Courroies de transmission" pour 36,5 jours de travail financés à 80%

### Région Auvergne-Rhône-Alpes

- 60 000€ subvention de fonctionnement sur projet (343 jours financés à 55%)
  - 42 363 € subvention d'investissement pour clic'AMAP et site Internet (60 jours de Thérèse et Charlie + 37 919,80€ de prestation financés à 80%)
- Les investissements sont positionnés à l'actif du bilan pour 92K€ en net, et au passif du bilan en subvention d'investissement à partir de 2020 pour clic'AMAP et 2022 pour le site.

### Les prestations

En 2022, les prestations sont de 15 282€ contre de 7 114€ en 2021.

### Production immobilisée

Ce poste représente la part des charges annuelles immobilisées de clic'AMAP et du site internet.

### Métropole de Lyon

- 51 992€ subvention de fonctionnement sur 157 jours financés à 80% de 350€/jour

### Ville de Lyon

- 4 000€ sur la participation aux contrats solidaires de deux AMAP de Lyon et la campagne de profil d'ama-pien-nes de moins de 30 ans sur les réseaux sociaux à 80%

### Autre financeur :

**Mutuelle de France unie** pour 5K€

En 2022, la part de la production immobilisée de clic'AMAP est de 26 674€ et du site internet est de 23 852€.

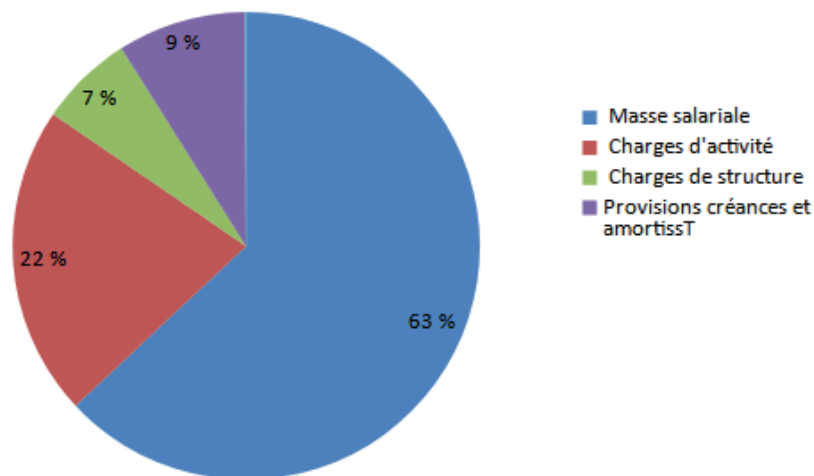
### Les transferts de charge

Ils représentent 8 357€ des produits et correspondent principalement aux remboursements des frais de formations salariales 12 205€.

## LES CHARGES

Les charges de l'exercice 2022 s'établissent à 336K€ contre 323K€ en 2021, soit + 13K.

### Répartition des charges 2022



### La masse salariale

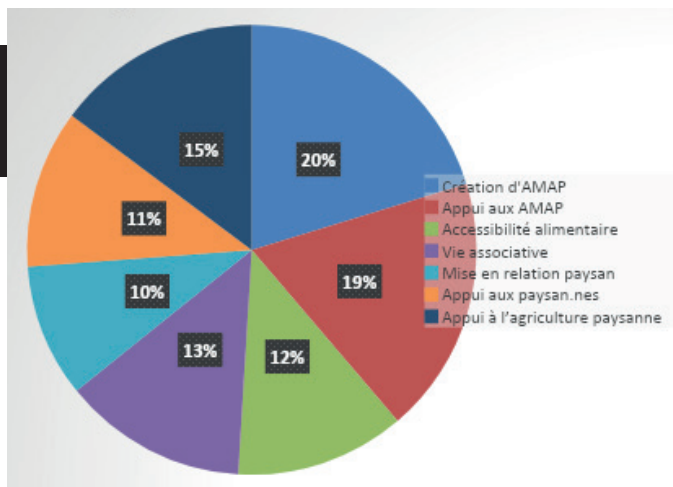
Le Réseau AMAP AURA a fait le choix d'affilier ses salariées à la Convention Collective de la Confédération Paysanne. En 2022, l'équipe salariée représentait au total sur l'année 4.55ETP (EN 2020 = 4,50ETP). Marie D'Antimo a rejoint l'équipe pour un stage de 6 mois sur le projet «Les difficultés des fermes en AMAP et les initiatives de solidarité pour y répondre » ainsi que Jade Cortesi pour 2 mois sur une campagne de mobilisation auprès des AMAP de la Métropole de Lyon.

La masse salariale de 215 789€ tient compte d'une convention de mise à disposition de salariée avec le réseau AMAP Isère (6 250€).



La masse salariale est au service des actions du réseau et se répartit comme suit :

### RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL SALARIÉE / ACTIONS



### Les charges d'activités

Les charges d'activité représentent 72K€ en 2022 contre 70K€ en 2021.

Elles correspondent aux projets suivants :

- 6 500 € d'adhésion au MIRAMAP
- 18 600€ Développement clic'AMAP
- 19 319 € Développement site Internet du réseau
- 908 € Indemnité stage ISARA sur la transmission des fermes + frais de déplacement
- 3 000 € d'impression et d'édition
- 1 862 € d'événements et salons (Primevère, Tatou Juste...)
- 1 161 AMAP en fêtes - site dédié et banderoles AMAP
- 9 000 € Frais de déplacements (permanentes, administrateur-trices, intervenant-es)
- 5 553 € Cofinancement contrats solidaires

Depuis 2018, le projet clic'AMAP est comptabilisé en investissement.

La part immobilisée en 2022 est de 26 674€, représentant 18 600€ de prestataires et 8 074€ de temps de travail salarié. Une subvention régionale d'investissement de 22 640€ y contribue à 80%.

En 2022, le site interne du réseau AMAP est également inscrit en immobilisation incorporelle pour 23 852€ représentant 19 319€ de prestataires et 4 532€ de temps de travail salarié. Une subvention régionale d'investissement de 19 723€ y contribue à 80%.



## Les charges de structure

En 2022, les charges de structure sont de 18 691€ contre 18 771€ en 2021 et représentent principalement les loyers pour 8 071€ et l'expert-comptable-Commissaire aux comptes pour 7 180€.

## Amortissements et provisions

Amortissement 2022 pour les investissements incorporels (clic'AMAP et site internet) : 18 723€

Amortissement 2022 pour les investissements corporels : 1 053€

Provision pour risque (rupture conventionnelle en 2023) : 6 942€

Provision pour créances douteuses (ITAB) 2022 : 3 609€

## Charges exceptionnelles

Don au Celavar : 1 000€

# RÉSULTAT DE L'EXERCICE

La situation financière du réseau à la clôture des comptes 2022 est **négatif de - 8 966€**

Les fonds propres s'élèvent à 168 760€.

Le résultat d'exploitation comptable est de -25 015€

Pour rappel en 2021 il était de -16 532€.

Si pour une meilleure lecture, nous "neutralisons" les écritures comptables (productions immobilisées, amortissements et provisions) **le résultat d'exploitation 2022 est de - 58 482€** (périmètre comparable en 2021 = - 45 5483€) essentiellement dû à des baisses des subventions 2022 (-16K€) qui ne sont pas compensées par l'augmentation de l'autofinancement (+8K€) et l'augmentation de la masse salariale (5K€).

Ce résultat inclut des éléments exceptionnels pour 15 716€ correspondant à :

- Des produits exceptionnels de 15 713€ d'écart sur subventions à recevoir (+ 4K€ sur AITA 2020 et 2021) et reprises de provision pour risque sur des subventions (+ 12K€)
- Des charges exceptionnelles correspondant à un don au Celavar (- 1K€)

## ÉLÉMENTS DE BILAN

### ACTIF

Les immobilisations incorporelles portés au bilan sont clic'AMAP (depuis 2018) et site internet (2022) et sont amortis sur 5 ans, le nouveau site internet est immobilisé dès sa mise en ligne en 2022.

Les immobilisations incorporelles incluent les frais de développement (prestation) et le temps de travail associé à ce développement et sont couverts à 80% par des subventions publiques.

Au 31/12/2022, il est porté à l'actif du bilan un montant net de 91 891€ d'immobilisations incorporelles et au passif 40 745€ de subventions d'investissement

Les immobilisations corporelles sont le coût des travaux d'isolation des bureaux du réseau réalisées en 2021.

Les immobilisations financières sont les cautions des bureaux du Réseau.

Au 31 décembre 2022 à 26 745€, les réserves sont à 77K, ce qui correspond à moins de trois mois d'avance de trésorerie.

Depuis 2021, toutes les prestations financées par des subventions publiques sont payées au 31/12 de l'année. Cette situation nécessite un fond de trésorerie important en fin d'année pour régler les factures associées aux projets alors que les soldes de subvention sont reçus dans les 3 à 6 mois qui suivent.

Au 31/12/2022, le réseau attend pour 99K€ de solde de subventions publiques.

### PASSIF

Le Fonds associatif est de 147 000€ mais prend en compte des investissements (clic'AMAP et site internet).

La provision pour risque (6 924€) portée au bilan correspond à la rupture conventionnelle d'une des salariées qui quitte le réseau AMAP AuRA en mars 2023.

Les dettes salariales et sociales au 31/12/2022 s'élèvent à 29 443€ dont les URSSAF 17 6975€ ,salaires de décembre 2022 pour 7 520€ (versés le 1er du mois).

## Le mot des trésoriers

L'analyse des comptes de résultat courant donne -25 015€ en 2022 et -16 532€ en 2021.

Corrigés par les amortissements et les produits exceptionnels, ces résultats «finaux» sont de -8 966€ en 2022 et de -4 126€ en 2021.

En 2023, le prévisionnel nous donnerait un compte de résultat courant de - 13 768€ qui est à mettre en parallèle avec celui de 2022 qui est de -25 015€...

La suppression d'un poste salarié début 2023 va entraîner une amélioration des comptes, sensible entre 2022 et 2023.

Si les objectifs d'activités, et de financements, notamment publics, sont atteints, la situation en 2024 devrait redevenir légèrement excédentaire.

Nous reprenons petit à petit notre équilibre, et il faut nous tourner plus que jamais sur notre base d'adhérents pour conforter cette situation fragile.

Nous remercions tous les salarié-es et les membres du conseil qui ont assuré en 2022 un suivi permanent des ressources (nouvelles adhésions, recherches de financements publics, chasse au gaspi...), et qui ont permis que les mesures prises nous remettent sur le chemin d'un équilibre assurant la pérennité de notre outil militant qu'est le Réseau des AMAP.

Jean-François Colin et Jean-Pierre Mousset.

# PRÉVISIONNEL 2023

Le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas embaucher une 5<sup>ème</sup> personne après le départ d'Amélie pour consolider l'assise financière de l'association.

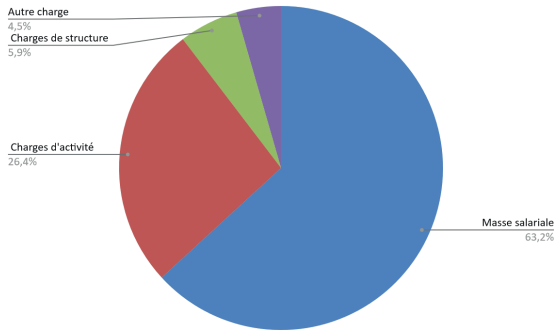
## Charges prévues en 2023

Nous prévoyons un montant de charges en 2023 de 300K€.

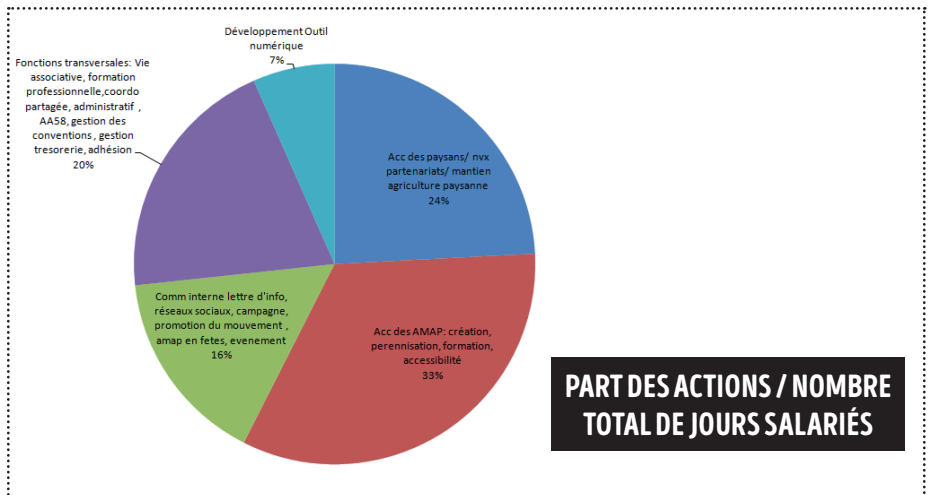
Masse salariale : 194K€

Charges d'activités (y compris clic'AMAP et site web) : 84K€

Charges de structure : 18K€



## CHARGES PRÉVUES EN 2023



## PART DES ACTIONS / NOMBRE TOTAL DE JOURS SALARIÉS

## Produits

Les produits de l'exercice 2023 s'établissent à 302K€.

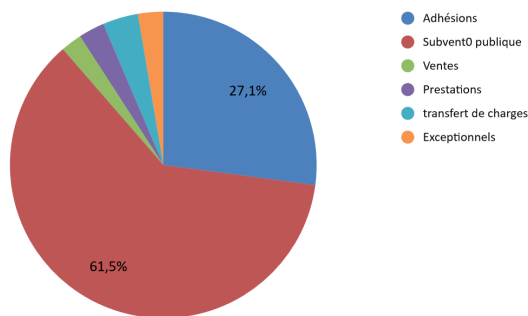
## RÉPARTITIONS DES PRODUITS 2023 :

Adhésions : 74K€ (objectif 2023)

Subventions publiques : 206K€

Fondations et assimilés : 6K€

Ventes et prestations : 5K€



**RÉPARTITION DES PRODUITS 2023**

**Région Auvergne-Rhône-Alpes :**

60 000€ subvention de fonctionnement sur projet 295 jours financés à 54%  
 46 156 € de subvention d'investissement pour clic'AMAP et le site internet (y compris site AMAP et fermes) 60 jours de travail et 42 087€ de prestations financées. Les jours de travail et les prestations sont subventionnés à 80%

**Métropole de Lyon :**

41 000€ subvention de fonctionnement sur projet : 183 jours financés à 80%  
 6 400€ sur l'appel à projet porté par les collèges pour des interventions

**DRAAF (Ministère de l'Agriculture en Région) :**

CASDAR PNDR - Courroies de transmission : 15 000€  
 AITA - 905€ AITA sur les visites de ferme et café installation - 30 jours financés  
 Programme TETRAE en partenariat avec l'INRAE - 3 500€

**Financements demandés à ce jour en attente, avec application d'un facteur de risque**

**ETAT**

Ministère Agriculture Programme National de l'Alimentation

Accessibilité alimentaire : 3 383€

**Etat en Région**

Direction régionale Association et jeunesse et sport

FDVA innovation : 7 402€

FDVA formation des bénévoles : 5 000€

**Ville de Lyon**

5 250€

**Métropole de Saint Etienne**

Projet alimentaire territorial : 7 000€

Métropole service agricole: 2 100€

**Autres :**

Fondation MAIF : 4 000€

Mutuelle France Unie : financement de paniers solidaires : 5 000€

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

RUBRIQUES	Exerc.: 2022 <i>12 mois</i>	Exerc.: 2021 <i>12 mois</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Cotisations	74 757	73 947
Ventes de marchandises <i>dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	13 055	7 114
Ventes de services annexes	2 477	957
Production stockée		
Production immobilisée	50 526	32 088
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	154 939	170 910
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 767	15 970
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1 132	1 531
<b>TOTAL I</b>	<b>309 653</b>	<b>302 516</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	108 415	106 419
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		719
Salaires et traitements	142 501	140 874
Charges sociales	53 211	50 819
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 293	14 697
Dotations aux provisions	10 533	4 410
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	715	1 110
<b>TOTAL II</b>	<b>334 668</b>	<b>319 048</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-25 015</b>	<b>-16 532</b>

RUBRIQUES	Exerc.: 2 022	Exerc.: 2 021
	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	336	193
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>336</b>	<b>193</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		2
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>		<b>2</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>336</b>	<b>190</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II +III -IV)</b>	<b>-24 679</b>	<b>-16 342</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion	5 402	7 843
Sur opérations en capital	11 616	8 335
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>17 018</b>	<b>16 178</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	1 304	3 962
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 304</b>	<b>3 962</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>15 713</b>	<b>12 216</b>
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>327 007</b>	<b>318 887</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>335 972</b>	<b>323 013</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-8 966</b>	<b>-4 126</b>
<b>PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		





EN ADHÉRANT, VOUS FAITES VIVRE  
LE RÉSEAU ET SES PROJETS

MERCI !

CES ACTIONS ONT ÉTÉ FINANCÉES EN PARTIE  
AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



MÉTROPOLE

GRAND LYON



La Région   
Auvergne-Rhône-Alpes